

2016

Sommaire

- ▶▶ Présentation
de l'offre de formation 2016 **p. 2**

- ▶▶ Calendrier **p. 4**

- ▶▶ Le service
de la formation des élus **p. 9**

- ▶▶ Contenus pédagogiques **p. 12**

- ▶▶ L'ATD 31
au service de ses adhérents **p. 45**

- ▶▶ Bulletins d'inscription **p. 51**

2016

Offre de Formation

Après les élections municipales et communautaires en 2014, et les élections départementales et régionales en 2015, les nouvelles assemblées locales seront à l'œuvre en 2016 pour démarrer ou poursuivre les projets sur la base desquels elles ont été élues.

L'année 2016 sera marquée par les conséquences du vote de la loi NOTRe et la modification des périmètres intercommunaux, au regard de l'adoption du schéma départemental de coopération intercommunale. Les nouvelles dispositions de la loi de finances 2016 affecteront également, dans le cadre de la contribution au redressement des comptes publics, la préparation des budgets locaux.


Dans ce contexte, l'Agence Technique Départementale, en sa qualité d'organisme de formation agréé pour les

élus locaux depuis 1994, entend développer encore la formation des élus locaux tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Ces perspectives de développement se traduisent par la mise en œuvre notamment de deux partenariats avec le milieu universitaire : l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse et l'Université de Toulouse 1 Capitole qui contribueront aux programmes de formation de l'Agence, et également par l'organisation de formations « intra-collectivité » qui permettront de répondre aux demandes spécifiques des collectivités.

Ainsi, le programme de formation pour l'année 2016, validé par le Conseil d'Administration de l'Agence le 24 novembre 2015, compte 76 stages soit 1 offre de 8 stages par mois autour de 33 thèmes dont 19 thèmes nouveaux.





Ce programme met l'accent d'une part, sur les fondamentaux de la gestion publique locale, en finances locales, intercommunalité, urbanisme, cadre juridique-marchés publics, ressources humaines et sécurité publique et d'autre part, sur des stages de spécialité dans les domaines de l'action sociale, du logement, de l'environnement, de l'éducation/jeunesse, de la culture, de la communication numérique et des techniques de communication.

Il consacre l'organisation de 2 conférences sur des thèmes d'actualité impactant la gestion des collectivités locales : la laïcité et l'accueil des migrants.

Ce programme est naturellement susceptible d'être abondé en cours d'année en fonction de l'actualité législa-

tive et réglementaire.

45 intervenants experts et pédagogiques animeront les stages de formation. Que tous soient ici remerciés pour leur précieuse collaboration et leur engagement.

Vous trouverez ci-après, le calendrier des formations, les contenus pédagogiques ainsi que des bulletins d'inscription également disponibles sur notre site internet www.atd31.fr rubrique « Former les élus ». A noter à compter de cette année la mise en place d'un système de covoiturage en cochant, si vous le souhaitez, la case correspondante sur le bulletin d'inscription.

Nous vous accueillerons avec plaisir dans nos stages de formation, dès le 19 janvier 2016.

CALENDRIER DES FORMATIONS

CONFÉRENCES

| Intitulé de la formation | Nombre de stages | Durée | Public | Dates | Lieux | Page |
|--|------------------|-------|--|--------------------------------------|------------------------|------|
| Laïcité et collectivités locales | 1 | 0,5 | En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départemen- taux | Vendredi 19 février après-midi | Saint-Jean | 12 |
| L'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile | 1 | 0,5 | En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départemen- taux | Lundi 4 avril après-midi | Portet-sur- Garonne | 13 |

CYCLE FINANCES LOCALES

| Intitulé de la formation | Nombre de stages | Durée | Public | Dates | Lieux | Page |
|---|------------------|-------|---|--------------------------------------|----------------------------------|------|
| Les dispositions de la loi de finances 2016 décryptées | 3 | 0,5 | En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départemen- taux | Mardi 19 janvier matin | Castelginest | 14 |
| | | | | Mercredi 20 janvier après-midi | Revel | |
| | | | | Jeudi 21 janvier après-midi | Lestelle de Saint- Martory | |
| La préparation et le montage du budget de la collectivité | 3 | 1 | En priorité : maires, adjoints et conseillers commu- nautaires chargés des finances | Mardi 16 février | Vacquiers | 15 |
| | | | | Jeudi 18 février | Aspet | |
| | | | | Mercredi 16 novembre | Seysses | |
| Optimiser la fiscalité locale | 3 | 1 | En priorité : maires, adjoints, conseillers commu- nautaires chargés des finances et membres de la CCID/CIID | Jeudi 19 mai | Roquettes | 16 |
| | | | | Jeudi 9 juin | Saint-Jory | |
| | | | | Jeudi 15 septembre | Martres de Rivière | |
| La tarification des services publics locaux | 3 | 1 | En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers commu- nautaires chargés des finances | Mardi 27 septembre | Saint-Alban | 17 |
| | | | | Mercredi 28 septembre | Rieux- Volvestre | |
| | | | | Vendredi 7 octobre | Labège | |
| Les financements européens : quelles opportunités pour les collectivités? | 2 | 1 | En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départemen- taux | Mardi 13 septembre | Saint- Gaudens | 18 |
| | | | | Mercredi 14 septembre | Lapeyrouse- Fossat | |

2016

CYCLE CADRE JURIDIQUE / ADMINISTRATION COMMUNALE

| Intitulé de la formation | Nombre de stages | Durée | Public | Dates | Lieux | Page |
|---|------------------|-------|---|------------------------------|-------------------|------|
| La responsabilité civile et pénale de l'élu local | 3 | 1 | En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux | Mercredi 9 mars | Castelmaurou | 19 |
| | | | | Mercredi 13 avril | Fourquevaux | |
| | | | | Jeudi 14 avril | Carbonne | |
| Conserver, archiver, valoriser ses documents | 2 | 0,5 | Tout élu local | Mardi 18 octobre après-midi | Caraman | 20 |
| | | | | Mardi 22 novembre après-midi | Mondavezan | |
| La gestion des cimetières | 3 | 1 | Tout élu local | Mardi 11 octobre | Nailloux | 21 |
| | | | | Jeudi 17 novembre | L'Isle en Dodon | |
| | | | | Mardi 29 novembre | Villemur-sur-Tarn | |

CYCLE INTERCOMMUNALITÉ

| Intitulé de la formation | Nombre de stages | Durée | Public | Dates | Lieux | Page |
|---|------------------|-------|---|--------------------|------------------|------|
| La fusion d'EPCI | 4 | 1 | En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux | Jeudi 10 mars | Saint-Martory | 22 |
| | | | | Jeudi 12 mai | Maureville | |
| | | | | Vendredi 10 juin | Labarthe-Rivière | |
| | | | | Jeudi 29 septembre | Grenade | |
| Construire un projet de territoire : du diagnostic à la mise en œuvre | 3 | 1 | En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers communautaires | Jeudi 7 avril | Saint-Gaudens | 23 |
| | | | | Mercredi 18 mai | Saint-Sauveur | |
| | | | | Mardi 20 septembre | Villeneuve | |

CYCLE MARCHÉS PUBLICS

| Intitulé de la formation | Nombre de stages | Durée | Public | Dates | Lieux | Page |
|--|------------------|-------|---|---------------------|--------------------|------|
| Les techniques de négociation avec un candidat | 2 | 1 | En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux | Jeudi 13 octobre | Belberaud | 24 |
| | | | | Vendredi 14 octobre | Roques sur Garonne | |

CALENDRIER DES FORMATIONS

CYCLE RESSOURCES HUMAINES

| Intitulé de la formation | Nombre de stages | Durée | Public | Dates | Lieux | Page |
|------------------------------------|------------------|-------|---|---------------------|------------|------|
| L'emploi des personnes handicapées | 2 | 1 | En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI, élus chargés de l'action sociale et conseillers départemen- taux | Vendredi 11 mars | Aussonne | 25 |
| | | | | Mardi 15 mars | Montréjeau | |

CYCLE SÉCURITÉ PUBLIQUE

| Intitulé de la formation | Nombre de stages | Durée | Public | Dates | Lieux | Page |
|--|------------------|-------|---|-----------------------------------|--------------------------|------|
| Le Plan Communal de Sauvegarde | 3 | 1 | En priorité : maires, adjoints et conseillers commu- nautaires | Vendredi 18 mars | Villeneuve de Rivière | 26 |
| | | | | Vendredi 25 mars | Merville | |
| | | | | Vendredi 1 ^{er} avril | Bessières | |
| Le risque inondation | 3 | 1 | En priorité : maires, adjoints et conseillers commu- nautaires | Mercredi 30 mars | Cépet | 27 |
| | | | | Mardi 17 mai | Chaum | |
| | | | | Jeudi 26 mai | Beaufort | |
| La politique locale de sécurité routière | 2 | 1 | En priorité : maires, adjoints, conseillers commu- nautaires et élus délégués à la sécurité routière | Mardi 8 novembre | Frouzins | 28 |
| | | | | Mercredi 9 novembre | Marquefave | |

CYCLE URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

| Intitulé de la formation | Nombre de stages | Durée | Public | Dates | Lieux | Page |
|---|------------------|-------|----------------|----------------------|------------------------------|------|
| Actualité juridique de l'urbanisme | 2 | 1 | Tout élu local | Mardi 26 janvier | Pechbonnieu | 29 |
| | | | | Mardi 9 février | Noé | |
| Le SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale | 2 | 0,5 | Tout élu local | Jeudi 2 juin | Loubens- Lauragais | 30 |
| | | | | Mardi 14 juin | Valentine | |
| Le maire et la délivrance des autorisations d'urbanisme | 2 | 1 | Tout élu local | Mardi 22 mars | Montastruc la Conseillère | 31 |
| | | | | Mardi 4 octobre | Bérat | |
| La fiscalité de l'urbanisme | 2 | 1 | Tout élu local | Mardi 24 mai | L'Union | 32 |
| | | | | Mardi 15 novembre | Palaminy | |

CYCLE URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (SUITE)

| Intitulé de la formation | Nombre de stages | Durée | Public | Dates | Lieux | Page |
|--|------------------|-------|---|-----------------------------|-----------------------------|------|
| Concilier logement et cadre de vie | 2 | 1 | En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux | Jeudi 31 mars | Cazères | 33 |
| | | | | Vendredi 30 septembre | Odars | |
| Le Plan Local d'Urbanisme Module 1 : Savoir choisir la procédure d'évolution de son document | 2 | 1 | En priorité : maires, adjoints chargés de l'urbanisme et présidents d'EPCI | Mardi 8 mars | Beaumont sur Lèze | 34 |
| | | | | Jeudi 22 septembre | Bouloc | |
| Le Plan Local d'Urbanisme Module 2 : Savoir adapter le contenu du document au projet de la collectivité | 2 | 1 | En priorité : maires, adjoints chargés de l'urbanisme et présidents d'EPCI | Mardi 5 avril | Eaunes | 35 |
| | | | | Mercredi 19 octobre | Castelnau d'Estrétefonds | |

CYCLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

| Intitulé de la formation | Nombre de stages | Durée | Public | Dates | Lieux | Page |
|--|------------------|-------|---|----------------------------------|---------------------------|------|
| La gestion des services de l'eau et de l'assainissement | 2 | 1 | Tout élu local | Jeudi 24 novembre | Calmont | 36 |
| | | | | Vendredi 25 novembre | Montaut | |
| La maîtrise de l'énergie dans les bâtiments | 2 | 1 | En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux | Mercredi 25 mai | Bruguières | 37 |
| | | | | Mercredi 1 ^{er} juin | Montesquieu- Volvestre | |

CYCLE ACTION SOCIALE

| Intitulé de la formation | Nombre de stages | Durée | Public | Dates | Lieux | Page |
|--------------------------------------|------------------|-------|---|-----------------------------|-----------|------|
| Le diagnostic des besoins sociaux | 2 | 1 | En priorité : maires, adjoints, conseillers communaux et élus chargés de l'action sociale | Vendredi 15 avril | Auterive | 38 |
| | | | | Vendredi 23 septembre | Fenuillet | |

CALENDRIER DES FORMATIONS

CYCLE ÉDUCATION/JEUNESSE

| Intitulé de la formation | Nombre de stages | Durée | Public | Dates | Lieux | Page |
|--|------------------|---------|--|---|---------------------|------|
| Evaluer et optimiser le Projet Educatif de Territoire (PEdT) | 3 | 0,5 x 2 | Tout élu d'une collectivité dont le PEdT a été validé pour une seule année | Mercredi 6 avril et Mercredi 11 mai après-midis | Marignac | 39 |
| | | | | Vendredi 8 avril et Vendredi 13 mai matins | Loubens-Lauragais | |
| | | | | Vendredi 8 avril et Vendredi 13 mai après-midis | Lagardelle sur Lèze | |
| La réglementation relative à l'accueil de loisirs de mineurs | 2 | 1 | Tout élu local | Mercredi 16 mars | Bazus | 40 |
| | | | | Judi 24 mars | Saint-Lys | |
| Construire une offre de loisirs pour les jeunes | 2 | 1 | Tout élu local | Mercredi 21 septembre | Martres-Tolosane | 41 |
| | | | | Judi 6 octobre | Cornebarrieu | |

CYCLE CULTURE

| Intitulé de la formation | Nombre de stages | Durée | Public | Dates | Lieux | Page |
|--|------------------|-------|---|--------------|--------------|------|
| La culture au service du développement des territoires | 2 | 1 | En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux | Mardi 7 juin | Balma | 42 |
| | | | | Judi 16 juin | Poucharramet | |

CYCLE INFORMATION ET COMMUNICATION

| Intitulé de la formation | Nombre de stages | Durée | Public | Dates | Lieux | Page |
|--|------------------|-------|---|--------------------|-----------------------|------|
| Outils de communication par le web et e-Réputation | 2 | 1 | En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux | Mardi 12 avril | Le Fauga | 43 |
| | | | | Mercredi 5 octobre | Vieille-Toulouse | |
| Prendre la parole avec aisance et convaincre son auditoire | 2 | 1 | En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux | À déterminer | Saint-Geniès Bellevue | 44 |
| | | | | | Cazères | |

Le service de formation des élus de l'ATD 31

SON RÔLE

L'Agence Technique Départementale de la Haute-Garonne est agréée « organisme de formation des élus locaux » par le Ministère de l'Intérieur. Ainsi, dans l'organigramme de l'Agence, le service de la formation des élus locaux est chargé de concevoir et de mettre en œuvre une offre de formation destinée à faciliter l'exercice du mandat des élus locaux, d'informer, de conseiller et d'orienter ces derniers sur les thèmes de formation correspondants à leurs besoins.

CINQ PERSONNES À VOTRE SERVICE

- ▷ Marie-Christine ROUMENS, Directrice Générale (05.34.45.56.48) ;
- ▷ Lydie PIERRON VIEILHOMME, Directrice adjointe chargée de la Formation des élus et de l'Administration Générale (05.67.20.27.54) ;
- ▷ Isabelle LATGE, Chef du service formation (05.67.20.27.50) ;
- ▷ Dominique D'HALLUIN, Conseillère formation (05.67.20.27.48) ;
- ▷ Martine SOULOUMIAC, Assistante (05.34.45.56.49).

COMMENT S'INSCRIRE ?

Un bulletin d'inscription (cf. modèle à la fin de ce catalogue) doit être rempli pour chaque formation demandée et signé par le Maire ou le Président de la collectivité.

Ce bulletin est également téléchargeable ou imprimable sur le site Internet de l'ATD (www.atd31.fr rubrique « Former les élus »).

RAPPEL DE VOS DROITS À LA FORMATION

La loi du 3 février 1992 énonce un droit à la formation pour tous les élus locaux. En outre, la loi du 31 mars 2015 visant, à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat crée un nouveau droit à la formation (DIF) distinct de celui prévu par la loi du 3 février 1992 (congé de formation) et apporte des modifications en matière de frais de formation, d'obligation de formation la 1^{ère} année du mandat et de validation des acquis de l'expérience (VAE).

▷ Le congé de formation (CIF)

Tout titulaire d'un mandat local, qu'il soit par ailleurs salarié de droit privé ou de droit public, contractuel ou fonctionnaire, a droit à une formation adaptée à ses fonctions. La durée totale du congé de formation est depuis la loi n°2002-276 du 27 février 2002 de **18 jours par élu, pour la durée d'un mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus. Ce droit est renouvelable en cas de réélection.**



Le droit individuel à la formation (DIF)

Ce nouveau droit, qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2016, est comparable au DIF prévu pour les salariés du secteur privé. Les membres du conseil municipal, conseil départemental, conseil régional, bénéficient ainsi chaque année d'un DIF d'une durée de 20 heures, cumulable sur toute la durée du mandat et financé par une cotisation obligatoire dont le taux ne peut être inférieur à 1% assise sur leurs indemnités et collectée par un organisme collecteur national. Les décrets d'application restent à paraître quant à ces modalités de financement. La mise en œuvre du DIF relève de l'initiative de chacun des élus et peut concerner des formations sans lien avec l'exercice du mandat. Ces dernières peuvent notamment contribuer à l'acquisition des compétences nécessaires à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Les élus qui justifient d'un mandat électoral local ou d'une fonction électorale locale en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre visé peuvent demander la validation des acquis de leur expérience pour justifier de tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme ou d'un titre.

La formation obligatoire la 1^{ère} année du mandat

L'article 17 de la loi du 31 mars 2015 dispose qu'une formation doit obligatoirement être organisée la première année du mandat pour les élus, ayant reçu une délégation, dans les communes de 3500 habitants et plus, les EPCI à fiscalité propre de même taille, les conseils départementaux et régionaux.

Les modalités d'exercice du droit

1. Les élus salariés devront, pour bénéficier des congés de formation, présenter, par écrit, une demande auprès de leur employeur, ou, pour les fonctionnaires (et agents contractuels de l'Etat et des collectivités territoriales) auprès de l'autorité hiérarchique dont ils relèvent. Celle-ci devra intervenir **rente jours au moins à l'avance**, en précisant, la date, la durée de l'absence envisagée, ainsi que la désignation de **l'organisme de formation agréé par le Ministre de l'Intérieur**.
2. L'employeur ou l'autorité hiérarchique doit accuser réception de cette demande. Il peut accepter ou refuser le congé sollicité si l'absence du salarié est susceptible d'avoir des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise, et, pour les élus fonctionnaires (de l'Etat, des collectivités locales et leurs établissements publics administratifs, ainsi que leurs agents contractuels) si les nécessités de service s'y opposent.
3. **Le refus de l'employeur doit être motivé et notifié à l'intéressé**. Il sera précédé d'une demande d'avis du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel. Pour les fonctionnaires, l'autorité hiérarchique aura saisi la commission administrative paritaire. Cependant, **à défaut de réponse expresse notifiée au plus tard dans les 15 jours qui précèdent le début du stage, le congé est réputé accordé**.
4. A l'issue d'un délai de quatre mois après la notification d'un premier refus, le salarié ou le fonctionnaire élu peut renouveler sa demande. Un nouveau refus ne peut alors lui être opposé.

5. Dans tous les cas, l'organisme dispensateur de formation doit délivrer à l' élu une attestation constatant sa fréquentation effective, que l'employeur peut exiger au moment de la reprise du travail.

Les frais de formation

Les frais de formation de l' élu constituent une **dépense obligatoire pour la commune**. Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à un remboursement. Les pertes de revenu de l' élu sont supportées par la commune dans la limite de 18 jours par élu pour la durée d'un mandat et d'une fois et demi la valeur horaire du SMIC.

Le **montant prévisionnel des dépenses de formation** voté par la commune ne peut désormais être inférieur à **2 % du montant total des indemnités de fonction** qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal. Le montant réel des dé-

penses de formation ne peut excéder 20 % du même montant. Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget de l'exercice suivant. Ils ne peuvent être reportés au-delà de l'année en cours de laquelle intervient le renouvellement de l'assemblée délibérante.

La participation financière des élus aux formations proposées par l'ATD est comprise dans le montant de l'adhésion annuelle de la collectivité. Pour les collectivités non-adhérentes à l'ATD, la participation financière s'élève à 170 € la journée de formation (repas compris) et 85 € la ½ journée de formation.

L'organisation, le cas échéant, de formations « intra-collectivités » à la demande de collectivité font l'objet d'une tarification spécifique. N'hésitez pas à consulter le service formation des élus.

formations 2016

Laïcité et collectivités locales

OBJECTIF

Appréhender les principes juridiques de la laïcité. Trouver des réponses aux problématiques qui peuvent apparaître dans la gestion des services publics (financement des associations, lieux de culte et lieux de sépulture, école, cantines et activités périscolaires, neutralité des agents et bâtiments publics, cérémonies républicaines...).



CONTENU

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux.

INTERVENANTS

Françoise LABORDE, Sénatrice de la Haute-Garonne, membre de l'Observatoire de la laïcité,
Jean-Michel DUCOMTE, Avocat au Barreau de Toulouse, Professeur à l'Institut d'études Politiques de Toulouse,
Erwann CALVEZ, Chargé de mission à l'Association des Petites Villes de France.

DURÉE

Une ½ journée de 14 h à 17 h 30.

DATE

Vendredi 19 février à Saint-Jean.

- Le principe de laïcité, fondement du vivre-ensemble républicain, rappel du droit : loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'Etat, la constitution du 4 octobre 1958.
- Le rôle et les missions de l'Observatoire de la laïcité.
- Les problématiques posées dans la gestion courante : le financement des associations (attribution des subventions et contrôle), la restauration scolaire, l'encadrement des activités périscolaires et extrascolaires, les activités sportives et culturelles, les lieux de culte et de sépulture, le logement, la neutralité des agents et des bâtiments publics.
- Eclairages juridiques et illustrations par des exemples concrets.

L'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile

OBJECTIF

Connaître la réglementation et les dispositifs de financements permettant de gérer l'accueil des réfugiés. Connaître les droits des demandeurs d'asile.



PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux.

INTERVENANTS

Nadia ANGERS-DIEBOLD, Directrice de la communication, Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des Etrangers en France (DGEF), accompagnée d'un fonctionnaire du service de l'asile,

Un représentant de la Croix-Rouge Française,

Témoignage d'un maire concerné.

DURÉE

Une ½ journée de 14 h à 17 h 30.

DATE

Lundi 4 avril à Portet sur Garonne.

CONTENU

- Le contexte de la crise migratoire et le plan gouvernemental (mesures financières et dispositions visant à l'amélioration de la capacité d'hébergement).
- La politique de l'asile, compétence de l'Etat : prise en charge financière, administrative et sociale des demandeurs d'asile et droit des demandeurs d'asile.
- L'accueil des réfugiés : le rôle des collectivités locales.
- Les aspects pratiques liés à la gestion de l'accueil des réfugiés : le rôle du coordonnateur départemental et le rôle des associations.

Les dispositions de la loi de finances 2016 décryptées

OBJECTIF

Appréhender la loi de finances 2016 et son impact pour les collectivités locales dans le cadre de la préparation des budgets locaux (mesures liées aux dotations de l'Etat, mesures fiscales et évolution du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales).



CONTENU

Le plan de retour à l'équilibre des comptes publics 2014-2019, « socle » de la loi de finances 2016.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales dans la loi de finances pour 2016 :

- la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement),
- la contribution au redressement des comptes publics,
- le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales),
- l'élargissement des dépenses éligibles au FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA).

Les autres dispositions de la loi de finances 2016 et la loi de finances rectificative 2015 affectant les communes et EPCI.

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux.

INTERVENANTS

Martine DECHAZEUX, Chef du service financier et Marion VINET, conseillère au service financier de l'ATD 31.

DURÉE

Une ½ journée.

DATES

Mardi 19 janvier
de 9 h à 12 h 30 à Castelginest.

Mercredi 20 janvier
de 13 h 30 à 17 h à Revel.

Judi 21 janvier
de 13 h 30 à 17 h
à Lestelle de Saint-Martory.

La préparation et le montage du budget de la collectivité

OBJECTIF

Connaître les principes budgétaires et maîtriser les étapes de l'élaboration du budget. S'exercer à un cas pratique relatif au montage d'un budget.



CONTENU

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints et conseillers communautaires chargés des finances.

INTERVENANT

Fabienne CANET, conseillère au service financier de l'ATD 31.

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

Mardi 16 février à Vacquiers.

Jeudi 18 février à Aspet.

Mercredi 16 novembre à Seysses

- Les principes budgétaires : équilibre, unité, annualité, antériorité, universalité, spécialité.
- Le calendrier et les documents budgétaires : budget principal, budget supplémentaire, décisions modificatives, compte administratif, budget ann exe, budget autonome.
- Le contenu d'un budget : les grandes masses et les articulations au sein d'un budget.
- Le montage du budget : les acteurs, le recueil des données et l'évaluation des recettes et des dépenses, la reprise des résultats n-1, la recherche de marges de manœuvre financières
- Le vote du budget, sa transmission, le contrôle budgétaire.
- Exercice pratique : le montage d'un budget.

Optimiser la fiscalité locale

OBJECTIF

Savoir lire les états fiscaux et repérer les marges de manœuvre possibles en la matière, afin d'optimiser les ressources fiscales de la collectivité.



PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, conseillers communautaires chargés des finances et membres de la CCID/CIID (Commission Communale et Intercommunale des Impôts Directs).

INTERVENANT

Olivier HODY, Directeur de l'Optimisation de la Ressource, du Conseil en Gestion et de l'Aide aux Associations de la Ville de Perpignan.

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

Judi 19 mai à Roquettes.

Judi 9 juin à Saint-Jory.

Judi 15 septembre
à Martres de Rivière.

CONTENU

- La dynamique des taxes locales : analyser l'évolution du rendement de la fiscalité locale de la commune et de l'EPCI à partir des états fiscaux disponibles, mesurer l'impact de la politique fiscale adoptée au plan local, définir une approche prospective.
- Identifier les leviers d'action : les délibérations fiscales envisageables au plan local, les effets attendus (à partir d'exemples et de cas pratiques), les enjeux d'équité fiscale et les responsabilités locales.
- Les facteurs de réussite et la communication vers les contribuables : les relations entre les communes et leurs EPCI (Commission Locale/Intercommunale des Impôts Directs), les actions à mener et l'organisation fonctionnelle, une communication claire sur les enjeux et les choix stratégiques de la collectivité en matière de fiscalité locale.

Pré-requis: connaître les principales composantes de la fiscalité directe locale.

La tarification des services publics locaux

OBJECTIF

Permettre aux élus d'appréhender la démarche de calcul des coûts internes afin de concevoir une politique tarifaire pour les services publics dans un souci d'optimisation de la gestion financière et d'équité.



CONTENU

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers communautaires chargés des finances.

Les participants sont invités à apporter la grille de tarifs de leur collectivité, les calculs de coûts des services qu'ils auraient réalisés et à se munir d'une calculatrice.

INTERVENANT

Karine GARCIN-ESCOBAR, Chef du service contrôle de gestion, Ville de Montpellier.

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

Mardi 27 septembre
à Saint-Alban.

Mercredi 28 septembre
à Rieux-Volvestre.

Vendredi 7 octobre à Labège.

- Les enjeux politiques et stratégiques de la tarification des services publics locaux.
- Le cadre juridique de la tarification des services publics locaux.
- Les principales techniques de calcul de coût.
- Savoir choisir la méthode adaptée à la finalité et aux spécificités du service.
- Exercices pratiques et étude de cas sur la restauration scolaire et/ou la valorisation des équipements mis à disposition des associations, en fonction des attentes des participants (questionnaire préalable sera adressé aux participants).

Pré-requis: bonne connaissance des modalités de gestion des services publics locaux et quelques notions en matière de finances publiques.

Les financements européens : quelles opportunités pour les collectivités ?

OBJECTIF

Connaître les possibilités de financements européens des projets locaux à travers les programmes opérationnels régionaux.



CONTENU

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux.

INTERVENANT

Yannick PROTO, Directeur de l'Association Midi-Pyrénées Europe.

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

Mardi 13 septembre
à Saint-Gaudens.

Mercredi 14 septembre
à Lapeyrouse-Fossat.

- Le rappel des principales politiques publiques européennes et de leurs financements.
- La nouvelle politique de cohésion sociale 2014-2020 et le transfert de la gestion des fonds européens vers les régions.
- Les projets de la collectivité susceptibles d'être éligibles aux fonds européens. Programmes de financement et principaux critères.
- L'aide au montage de dossiers et les acteurs régionaux compétents.

La responsabilité civile et pénale de l'élu local

OBJECTIF

Maîtriser les notions relatives à la responsabilité civile et pénale de l'élu afin d'évaluer et de prévenir le risque juridique : transparence, conflit d'intérêt, gestion de fait, délit de favoritisme, conseiller intéressé...



CONTENU

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux.

INTERVENANT

Samuel DYENS, Directeur Général Adjoint chargé des affaires juridiques au Conseil Départemental du Gard.

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

Mercredi 9 mars à Castelmaurou.

Mercredi 13 avril à Fourquevaux.

Jeudi 14 avril à Carbone.

- Définition des différentes responsabilités : la responsabilité politique, disciplinaire, financière, civile et pénale.
- Examen des principaux cas de responsabilité pénale des maires : les manquements à une obligation de précaution et les manquements au devoir de probité.
- La mise en jeu de la responsabilité pénale de la commune.
- Le mécanisme des délégations de fonctions.
- Les exonérations de responsabilité pénale du maire en cas de faute non intentionnelle (Loi Fauchon).
- Illustration par des exemples.

Conserver, archiver, valoriser ses documents

OBJECTIF

Connaître les obligations des maires ou des présidents d'EPCI en matière d'archives communales ou intercommunales et appréhender les différents enjeux et techniques de l'archivage électronique.



PUBLIC

Tout élu local.

INTERVENANT

Anne GOULET, Directrice des Archives Départementales de la Haute-Garonne.

DURÉE

Une 1/2 journée de 13 h 30 à 17 h.

DATES

Mardi 18 octobre à Caraman.

Mardi 22 novembre
à Mondavezan.



CONTENU

- Le cadre législatif et réglementaire des archives.
- La responsabilité des maires en matière d'archives communales et le rôle de la direction des archives départementales.
- Les principes de tri, de classement et d'élimination.
- Les aspects matériels de la conservation des archives (locaux, conditionnement...).
- La communication au public (principe d'accès aux documents administratifs, règles de libre communicabilité) et la valorisation des fonds.
- Notions d'archivage électronique : contexte et vocabulaire. Le traitement des archives dématérialisées : documents bureautiques, documents issus d'une GED, bases de données, plateformes de télétransmission.

La gestion des cimetières

OBJECTIF

Connaître le rôle et les responsabilités des collectivités en matière de gestion des cimetières. Identifier les risques contentieux de la législation funéraire pour sécuriser les procédures et pratiques de la collectivité.



CONTENU

PUBLIC

Tout élu local.

INTERVENANT

Jacques LAUMOND, Consultant
spécialiste en droit funéraire.

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

Mardi 11 octobre à Nailloux.

Jeudi 17 novembre
à l'Isle en Dodon.

Mardi 29 novembre
à Villemur sur Tarn.

- Les pouvoirs de police et de gestion du maire :
 - l'établissement d'un règlement de cimetière,
 - la surveillance du cimetière,
 - la procédure de péril (décret du 28/01/11 relatif aux opérations funéraires) dans le cimetière (signalement des monuments funéraires dégradés, recherche des ayants-droits pour mise en demeure et réalisation des travaux),
 - la délivrance et reprise des concessions,
 - la création et la gestion des ossuaires.
- La réglementation des cimetières et des sites cinéraires :
 - les sépultures pour les corps, urnes et cendres,
 - les différentes concessions funéraires (droit et utilisation de la concession, construction d'un caveau, inscriptions sur les monuments),
 - les dispositions relatives à l'obligation de site cinéraire pour les collectivités de plus de 2000 habitants depuis 2013.

La fusion d'EPCI

OBJECTIF

Au regard des incidences de la loi NOTRe et du projet de schéma départemental de coopération intercommunale, permettre aux élus d'identifier les impacts juridiques, organisationnels et financiers d'une fusion de plusieurs EPCI (évolution des périmètres et des compétences, projets stratégiques et d'organisation, pacte financier et fiscal).



CONTENU

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux.

INTERVENANTS

Christine BREMOND, Spécialiste des finances locales, chargée de mission, Mairie Conseils et Maryline DOMEJEAN, DGS de la Communauté de Communes des Bastides de Lomagne (Gers).

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

Judi 10 mars à Saint-Martory.

Judi 12 mai à Maureville.

Vendredi 10 juin
à Labarthe-Rivière

Judi 29 septembre à Grenade.

Le cadre juridique relatif à la fusion des EPCI : loi du 13 août 2004, la réforme des collectivités du 16 décembre 2010, la loi du 29 février 2012 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La démarche relative à la procédure de fusion :

- le diagnostic : connaissance des EPCI concernés (convergences entre les compétences, appréciation des modes de gestion, évaluation des contrats et conventions en cours, adhésion des EPCI à des syndicats, connaissance de la situation financière des différents EPCI),
- les études financières (étude financière prospective pour apprécier les besoins et les investissements à venir, choix de la fiscalité, tarifications des services proposés),
- l'aménagement du nouveau territoire intercommunal : répartition des services et des équipements, organigramme, règlement intérieur, régime indemnitaire du personnel.
- la gouvernance et la communication : débat sur la représentation, information régulière des conseillers municipaux, personnel communal et intercommunal, les relations de travail avec les autres établissements intercommunaux (PETR, Communauté d'Agglomération, Métropole).

Construire un projet de territoire : du diagnostic à la mise en œuvre

OBJECTIF

Permettre aux élus de comprendre la démarche et les outils de construction d'un projet de territoire et appréhender les moyens favorisant le travail coopératif au sein de l'intercommunalité.



CONTENU

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers communautaires.

INTERVENANT

Olivia COUDERT, Consultante en développement local, Société ATERM (Aveyron).

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

Judi 7 avril à Saint-Gaudens.

Mercredi 18 mai à Saint-Sauveur.

Mardi 20 septembre
à Villeneuve.

- Les étapes fondatrices de l'intercommunalité et les évolutions énoncées dans la loi relative à la nouvelle organisation territoriale.
- La démarche d'élaboration du projet de territoire : les éléments caractéristiques du territoire, la gestion des compétences, le développement d'équipements structurants, les services à la population et les instances de décision.
- Les enjeux et outils du dialogue territorial : articulation des différentes instances de décision, concertation, charte, règlement, rapport d'activité ...

Les techniques de négociation avec un candidat

OBJECTIF

Connaître les différentes possibilités de recours à la négociation dans les procédures de passation des marchés publics. Acquérir des éléments méthodologiques de négociation.



CONTENU



PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux.

INTERVENANT

Rémy JUSTON COUMAT,
Consultant et formateur,
spécialiste des marchés publics
Cabinet d'audit Territech
(Gironde).

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

Judi 13 octobre à Belberaud.

Vendredi 14 octobre
à Roques sur Garonne.

- Dans quels cas la négociation est-elle possible dans les marchés publics ? Cas particulier des marchés à procédure adaptée.
- Comment anticiper la négociation lors de la rédaction des documents de consultation du marché ?
- Quelles sont les différentes formes possibles de négociation avec les entreprises privées ?
- Quels sont les risques juridiques attachés à la négociation et comment s'en prémunir ? Comment choisir les marchés qu'il est utile de négocier ?
- Cas pratique relatif à un marché public de travaux, fournitures ou services et simulation de la négociation avec les prestataires candidats.

L'emploi des personnes handicapées

OBJECTIF

Connaître les obligations des collectivités locales relatives à l'accompagnement personnalisé, la formation, l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.



CONTENU

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI, élus chargés de l'action sociale et conseillers départementaux.

INTERVENANTS

Sophie CRABETTE, chargée de mission à Cap Emploi 31 et Laurence FIEVET, Chef du service conseil en protection sociale et maintien dans l'emploi, au Centre de Gestion 31.

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

Vendredi 11 mars à Aussonne.
Mardi 15 mars à Montréjeau.

- Rappel des typologies du handicap.
- Rappel des textes législatifs et réglementaires permettant l'intégration de personnes handicapées.
- La nature des dispositifs, les acteurs et les financements en faveur des personnes handicapées.
- Les clauses sociales dans un marché public : des outils juridiques pour répondre aux exigences du volet social.
- Le rôle et les missions des acteurs institutionnels : Maison Départementale des Personnes Handicapées, Pôle emploi, Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, Centre de Gestion.
- Le rôle et les missions des acteurs opérationnels de l'insertion et du maintien dans l'emploi.
- Illustration d'une démarche d'insertion mise en œuvre par une collectivité.

Le Plan Communal de Sauvegarde

OBJECTIF

Connaître les outils et moyens en faveur de la prévention des risques naturels et technologiques. Identifier les signes annonciateurs d'une catastrophe pour prendre des mesures de sauvegarde adaptées. S'exercer à la mise en œuvre du dispositif local de gestion de crise.



CONTENU

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints et conseillers communautaires.

INTERVENANTS

Freddy VINET, Directeur du Master Gestion des Catastrophes et des Risques Naturels, Université de Montpellier 3,

Geneviève HUC, Chef du service interministériel régional des affaires civiles, économiques de défense et de protection civile, Préfecture de la Haute-Garonne,

Colonel TOUFFLET, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne.

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATE

Vendredi 18 mars
à Villeneuve de Rivière.

Vendredi 25 mars à Merville.

Vendredi 1^{er} avril à Bessières.

- Panorama des risques naturels et industriels en Haute-Garonne. Etat des lieux des documents PCS réalisés.
- Le cadre juridique : la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde.
- La démarche d'élaboration du PCS. L'information des populations, des acteurs concernés et le suivi du PCS.
- Cas d'étude : scénario d'inondation. Travaux en ateliers pratiques : savoir lire une alerte officielle et agir en fonction, identifier les signes annonciateurs d'une catastrophe et le franchissement des seuils critiques, alerter et informer les populations, savoir gérer la crise en fonction des scénarios prévisibles de la catastrophe et gérer la post-crise.

Le risque inondation

OBJECTIF

Connaître le risque inondation et identifier les outils pour une meilleure préparation à ce risque.



CONTENU

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints et conseillers communautaires.

INTERVENANTS

Geneviève HUC, Chef du service interministériel régional des affaires civiles, économiques de défense et de protection civile, Préfecture de la Haute-Garonne,

Un représentant de la Direction Départementale des Territoires en Haute-Garonne, spécialiste du risque inondation (DDT 31).

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

Mercredi 30 mars à Cépet.

Mardi 17 mai à Chaum.

Judi 26 mai à Beaufort.

- Le risque inondation : types d'inondation et leurs conséquences, identification des zones de risque sur la commune.
- Les outils de prévision et de vigilance : prévision des crues, vigilance météorologique, repères de crues, échelles de crues et systèmes d'alerte locaux.
- La gestion de crise en cas d'inondation : le risque inondation dans le PCS (alerte de la population, mise en sûreté...)

La politique locale de sécurité routière

OBJECTIF

Appréhender le rôle et les champs de compétences des collectivités territoriales dans la politique locale de sécurité routière. Connaître les modalités de mise en oeuvre d'une action de sécurité routière.



CONTENU

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, conseillers communautaires et élus délégués à la sécurité routière.

INTERVENANTS

Jacques PEIGNE, Chargé d'études du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA),

Philippe LATRE, Chargé de mission sécurité routière au Pôle d'appui sécurité routière de la DREAL, Formateur référent 31.

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

Mardi 8 novembre à Frouzins.

Mercredi 9 novembre à Marquefave.

- L'analyse de l'accidentalité, la sécurité des infrastructures, la prise en compte des modes doux de déplacement et la partage de la voirie. Les données accidentologie comparée aux autres départements.
- Le rôle de l'élu et des différents acteurs impliqués dans la sécurité routière.
- Les éléments généraux et les principes d'aménagement : que peuvent faire les élus locaux pour réduire la vitesse en agglomération ? Exemples d'expérience.
- Les actions en matière de prévention et communication : village sécurité routière, forum de la sécurité routière, maison de la sécurité routière (animation auprès des scolaires).

Actualité juridique de l'urbanisme

OBJECTIF

Connaître les nouveaux décrets d'application relatifs aux lois ALUR, MACRON, NOTRe et leurs conséquences en matière d'urbanisme.



CONTENU

PUBLIC

Tout élu local.

INTERVENANTS

Jean-Pierre CESHIN, Chef du service urbanisme et Valérie MONTE, chargée d'études en planification urbaine à l'ATD 31.

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

Mardi 26 janvier à Pechbonnieu.

Mardi 9 février à Noé.

- La problématique de l'habitat isolé en zone agricole et naturelle des PLU (loi ALUR, Agriculture, Macron).
- La loi NOTRe du 7 août 2015, son impact sur le PLUi.
- Les décrets d'application de loi ALUR des 27 avril, 9 et 23 juillet 2015 en matière d'application du droit des sols.
- L'ordonnance du 23 septembre 2015 qui réforme la partie législative du livre 1er du code de l'urbanisme relatif notamment à la planification.
- La réforme du contenu des PLU, impactant notamment le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Le SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

OBJECTIF

Connaître les procédures d'élaboration et d'évolution du SCOT. Appréhender le contenu du SCOT et ses effets sur les documents de planification communaux.



CONTENU

PUBLIC

Tout élu local.

INTERVENANTS

Jean-Pierre CESCHIN, Chef du service urbanisme et Frédéric ALENDA, chargé d'études en planification urbaine à l'ATD 31.

DURÉE

Une 1/2 journée de 14 h à 17 h.

DATES

Judi 2 juin
à Loubens-Lauragais.

Mardi 14 juin à Valentine.

- Le cadre juridique : de la loi SRU aux lois Grenelle II et ALUR, le développement durable renforcé, la hiérarchie des documents et les acteurs.
- Les procédures d'évaluation et d'élaboration du SCOT.
- Le contenu : le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le document d'orientation et d'objectifs (partie opposable du SCOT) et ses effets.

Le maire et la délivrance des autorisations d'urbanisme

OBJECTIF

Permettre aux élus locaux dont les communes sont concernées par le transfert de l'instruction des autorisations d'urbanisme aux collectivités depuis le 1^{er} juillet 2015, d'appréhender le champ d'application et les procédures d'instruction relatives au droit des sols.



CONTENU

- Le contexte juridique relatif au droit des sols : les réformes successives et leurs incidences sur les autorisations d'urbanisme.
- Le champ d'application des demandes d'occupation du sol : certificat d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire et d'aménager, lotissements, étude des règles de calcul des surfaces (surface de plancher/surface constructible et emprise au sol).
- Les procédures et le déroulement de l'instruction jusqu'à la signature des permis : les différentes étapes de l'instruction dans des délais contraints par l'autorisation tacite.
- La gestion de la phase de construction : affichage, ouverture du chantier, achèvement et conformité des travaux.
- Le contentieux des autorisations d'urbanisme : l'autorisation illégale et le recours contre les autorisations.

PUBLIC

Tout élu local.

INTERVENANTS

Jean-Pierre CESCHIN, Chef du service urbanisme à l'ATD 31 et Michel NUEVO, Consultant spécialiste du droit des sols.

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

Mardi 22 mars
à Montastruc La Conseillère.

Mardi 4 octobre à Bérat.

La fiscalité de l'urbanisme

OBJECTIF

Connaître les contributions d'urbanisme qui permettent le financement des équipements publics et leurs évolutions législatives. Mesurer les risques financiers encourus par ces techniques de financement.



CONTENU

PUBLIC

Tout élu local.

INTERVENANTS

Jean-Pierre CESCHIN, Chef du service urbanisme et Victoire LANNEUW, chargée d'études urbanisme opérationnel à l'ATD 31.

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

Mardi 24 mai à L'Union.

Mardi 15 novembre à Palaminy.

- Les principes généraux du financement des équipements publics : financement par l'impôt, financement par les usagers, liste limitative des contributions, sanction (action en répétition).
- Les taxes : taxe d'aménagement (TA), taxe d'aménagement majorée, versement pour sous-densité.
- Les alternatives à la TA : Zone d'Aménagement Concertée (ZAC), Projet Urbain Partenarial (PUP).
- Les taxes additionnelles à la TA.

Concilier logement et cadre de vie

OBJECTIF

Au regard des évolutions législatives, appréhender les enjeux du logement et agir sur le cadre de vie de son territoire. Identifier les leviers d'action pour anticiper les besoins futurs des populations et définir une stratégie qualitative.



PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux.

INTERVENANTS

Pascaline BRANDALAC, Directrice de l'ADIL Haute-Garonne,

Isabelle RIEG, Architecte DPLG, Urbaniste OPQU (Office de qualification des Urbanistes) au CAUE de la Haute-Garonne,

Florence FREMONT, Urbaniste, au CAUE de la Haute-Garonne.

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

Judi 31 mars à Cazères.

Vendredi 30 septembre à Odars.

CONTENU

- Les données de cadrage, problématiques et enjeux du logement, la production de logements en lien avec les besoins des habitants.
- Le logement : de la loi ALUR du 24 mars 2014 à la loi de transition énergétique du 17 août 2015.
- L'évolution des compétences des collectivités territoriales : rôle, responsabilité des élus, leviers et outils.
- Exemples d'actions en faveur du logement :
 - outils réglementaires (de la division parcellaire libre à la ZAC),
 - opérations alternatives (de l'habitat participatif à l'habitat seniors),
 - opérations de reconquête (renouvellement urbain, logements vacants ou copropriétés en mutation),
 - opérations d'aménagement (publique privée, mixte).

Le Plan Local d'Urbanisme(PLU) - Module 1

Savoir choisir la procédure d'évolution de son document

OBJECTIF

Connaître les différentes procédures à mettre en œuvre dans le cadre de l'élaboration et d'évolution du PLU. Maîtriser le cadre légal (lois Grenelle et ALUR) relatif à la conception du PLU.



CONTENU

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints chargés de l'urbanisme et présidents d'EPCI.

INTERVENANTS

Jean-Pierre CESCHIN, Chef du service urbanisme et Frédéric ALENDA, chargé d'études en planification urbaine à l'ATD 31.

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

Mardi 8 mars à Beaumont sur Lèze.

Jedi 22 septembre à Bouloc.

- Le cadre législatif de l'élaboration du PLU : une succession de lois (SRU, Grenelle, ALUR) qui renforcent la prise en compte du développement durable et une hiérarchie de documents qui encadre la planification communale.
- Les différents acteurs et leur rôle (collectivité, Etat, Personnes Publiques Associées).
- Les procédures : l'élaboration, les révisions, les modifications, la mise en compatibilité.

Le Plan Local d'Urbanisme(PLU) - Module 2

Savoir adapter le contenu du document au projet de la collectivité

OBJECTIF

Identifier le PLU comme document de référence permettant de traduire les enjeux de la collectivité en matière d'urbanisme. Connaître les documents constitutifs du PLU (règlement, rapport de présentation, PADD, OAP...) et leur articulation.



PUBLIC

En priorité : maires, adjoints chargés de l'urbanisme et présidents d'EPCI.

INTERVENANTS

Jean-Pierre CESCHIN, Chef du service urbanisme et Fabienne GUERRA, chargée d'études en planification urbaine à l'ATD 31.

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

Mardi 5 avril à Eaunes.

Mercredi 19 octobre
à Castelnau d'Estrétefonds.

Pré-requis : connaître
les procédures
d'élaboration du PLU.



CONTENU

- Le rapport de présentation : le cadre du PLU.
- L'évaluation environnementale : la protection de l'environnement remarquable du territoire.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : le projet des élus pour le territoire.
- Les documents opposables aux autorisations d'urbanisme : Règlement et Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), vers un urbanisme de projet.
- De la planification à la mise en œuvre : les conditions de la maîtrise des projets et de leur financement.
- Cas pratique : étude d'exemples de contenu de PLU.

La gestion des services de l'eau et de l'assainissement

OBJECTIF

Comprendre les enjeux et les finalités de la gestion de l'eau. Appréhender le rôle et les obligations des collectivités dans la gestion de l'eau et de l'assainissement.



PUBLIC

Tout élu local.

INTERVENANT

Yohan ICHER, Directeur Général Adjoint et Directeur du service intercommunal d'hygiène et de santé publique au Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon.

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

Jeudi 24 novembre à Calmont.

Vendredi 25 novembre
à Montaut.



CONTENU

Chronologie de la politique de l'eau et du cadre juridique : des lois de 1964 à la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 (LEMA), les grands principes : de la gestion équilibrée de la ressource à l'affirmation du droit européen : les directives européennes de 1991, 1994 et 2000. La gestion des services d'eau et d'assainissement :

- eau et assainissement : les grands principes budgétaires,
- les acteurs de la politique de l'eau, leur rôle, les conflits d'intérêt,
- les obligations légales des collectivités, la responsabilité de l'élu : d'une logique quantitative à une logique qualitative et d'information des usagers,
- actualité réglementaire,
- rapport annuel de la collectivité sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement : les indicateurs. Obligations actuelles et attendues, les opportunités de gestion,
- les différents modes de gestion (DSP / régie) : quels enjeux pour la collectivité ? Comparaison des avantages / inconvénients, les tendances actuelles du marché.
- le prix de l'eau : comprendre les différences de prix entre collectivités, entre opérateurs publics et privés, les facteurs d'évolution du prix, les outils pour une maîtrise durable du prix de l'eau et la problématique de la gestion du patrimoine.

La maîtrise de l'énergie dans les bâtiments

OBJECTIF

Connaître le cadre juridique de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments. Connaître les différents moyens possibles pour améliorer, maîtriser et réduire les consommations d'énergie (énergies renouvelables, rénovation énergétique des bâtiments).



CONTENU

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux.

INTERVENANTS

Nathalie GONTHIEZ, chargée de mission à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et Nicolas GAYET, chargé de mission à l'Agence Régionale de Développement Durable (ARPE).

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

Mercredi 25 mai à Bruguières.

Mercredi 1^{er} juin
à Montesquieu-Volvestre.

- Les principales dispositions de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte : objectif de 20% de l'efficacité énergétique en 2020.
- Les enjeux d'une gestion mesurée des ressources (espace, énergie, eau, matières premières...)
- Élaborer une stratégie patrimoniale pour une meilleure maîtrise.
- Les étapes de rénovation d'un bâtiment : état des lieux, réglementation, les exigences de programme de rénovation (performance, matériaux, qualification...)
- Les points de vigilance en phase d'étude et lors de la réception de travaux.
- Le suivi des performances.
- L'information aux usagers.
- Présentation d'outils et ressources : logiciel de calcul énergétique, audit énergétique, guides pour le DPE (Diagnostic de Performance Énergétique).
- Exemple : présentation d'une rénovation énergétique d'un bâtiment.

Le diagnostic des besoins sociaux

OBJECTIF

Disposer d'un outil méthodologique pour diagnostiquer les besoins sociaux de la population et ainsi proposer une offre de service adaptée.



CONTENU

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, conseillers communautaires et élus chargés de l'action sociale.

INTERVENANTS

Sophie SARAMITO, Consultante en action sociale à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale et Thierry BEGES, Coordinateur de l'observatoire social au Conseil Départemental de la Haute Garonne.

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

Vendredi 15 avril à Auterive.
Vendredi 23 septembre à Fenouillet.

- Les aspects réglementaires de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS).
- L'observation des besoins sociaux : une démarche volontariste pour éclairer le projet social municipal ou intercommunal – les différentes formes de démarche observées.
- Le choix d'une méthodologie adaptée à la démarche choisie.
- L'observation et le recueil des données sociales sur un territoire : les sources, les données principales et utiles et le partage des données.
- La place des usagers et des habitants.
- La traduction des données sociales en problématiques locales et la construction de l'offre de service adaptée.

Evaluer et optimiser le Projet Educatif de Territoire (PEdT)

OBJECTIF

Evaluer et affiner son projet éducatif de territoire, au regard des activités proposées, afin de l'inscrire dans la durée et y apporter les modifications nécessaires.



CONTENU

PUBLIC

Tout élu d'une collectivité dont le PEdT a été validé pour une seule année.

INTERVENANTS

Maxime CAYSSIALS, Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse à la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,

Elisabeth HONORE, Conseillère technique en charge de la jeunesse et du contrat enfance jeunesse à la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne.

DURÉE

Deux ½ journées non consécutives.

DATES

Mercredi 6 avril et Mercredi 11 mai de 14 h à 17 h à Marignac.

Vendredi 8 avril et Vendredi 13 mai de 9 h à 12 h à Loubens-Lauragais.

Vendredi 8 avril et Vendredi 13 mai de 14 h 30 à 17 h 30 à Lagardelle sur Lèze.

- Les conditions à remplir et règles à respecter en vue de la signature de la convention relative au Projet Educatif Territorial (PEdT).
- Les dispositifs d'accompagnement financier de la CAF (Contrat Enfance Jeunesse et prestations de services) pour optimiser la politique enfance/jeunesse.
- La méthodologie de projet (comité de pilotage du PEdT), la définition des objectifs et le choix des moyens adaptés au territoire et aux acteurs.
- Garderie ou accueil de loisirs périscolaire : quel est le cadre le plus adapté à la situation ? Quelles sont les conséquences financières ?
- Les outils pour évaluer le PEdT.

La réglementation relative à l'accueil de loisirs de mineurs

OBJECTIF

Connaître la réglementation relative à l'accueil de loisirs de mineurs notamment dans le cadre périscolaire. Sécuriser les pratiques régissant ces accueils et permettre aux élus de mieux comprendre leur fonctionnement.



CONTENU

PUBLIC

Tout élu local.

INTERVENANTS

Maxime CAYSSIALS, Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse, Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,

Elisabeth HONORE, Conseillère technique en charge de la jeunesse et du contrat enfance jeunesse à la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne.

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

Mercredi 16 mars à Bazus.

Jedi 24 mars à Saint-Lys.

- Les définitions des catégories d'accueil de mineurs et les principales règles à respecter pour sécuriser ces accueils.
- Les dispositifs d'accompagnement financier de la CAF (CEJ et prestations de services).
- Quelle articulation entre les accueils de mineurs et le projet éducatif de territoire (PEdT) ?
- Le mode de gestion des centres de loisirs : régie directe ou délégation de service public.

Construire une offre de loisirs pour les jeunes

OBJECTIF

Proposer une offre de loisirs éducative adaptée au territoire et aux spécificités du public jeune.



CONTENU

PUBLIC

Tout élu local.

INTERVENANT

Cédric AIT-ALI, Chef du service
Loisirs Educatifs de la Ville de
Colomiers.

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

Mercredi 21 septembre
à Martres-Tolosane.

Jeudi 6 octobre à Cornebarrieu.

- Définition des publics jeunes, représentations sociales, identités culturelles.
- L'articulation des dispositifs jeunesse : cadre réglementaire, projet éducatif territorial (PEdT), politique de la ville.
- Le rôle et la place des collectivités dans les activités de loisirs : activités encadrées (éducation non-formelle) et activités non-encadrées (éducation formelle), réussite éducative.
- La démarche d'élaboration d'une offre jeunesse : identification des besoins, définition des résultats, moyens envisageables, évaluation et binôme élu/technicien.
- Cas pratique et exemples d'actions mises en œuvre par les collectivités.

La culture au service du développement des territoires

OBJECTIF

Définir l'offre culturelle de la collectivité : rôle des élus, relations avec les partenaires et modes de financement.



CONTENU



PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux.

INTERVENANT

François LAJUZAN, Vice-Président de l'Association des Directeurs des Affaires Culturelles en Midi-Pyrénées.

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

Mardi 7 juin à Balma.

Judi 16 juin à Poucharramet.

- La culture : un enjeu pour le développement des territoires.
- Le rôle des élus.
- Les modes de gestion des lieux culturels, affaires culturelles et les financements (Collectivités locales, Etat, Europe).
- Les objectifs, stratégies et méthodologie d'élaboration d'une politique culturelle.
- Les défis d'avenir pour le développement culturel des territoires : culture et développement durable, numérique, internet, réseaux sociaux et territoires créatifs.

Outils de communication par le web et e-réputation

OBJECTIF

Connaître les outils du web 2.0 et permettre aux élus de définir une stratégie de communication digitale.



PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux.

INTERVENANT

Etienne ARPAILLANGES, chargé de la communication numérique («community manager») à la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors.

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

Mardi 12 avril à Le Fauga.

Mercredi 5 octobre
à Vieille-Toulouse.



CONTENU

- Enjeux, usages et évolutions du web 2.0.
- Panorama des outils du web 2.0 au service de la communication politique : réseaux sociaux (Facebook, Twitter), veille informatique, e-réputation, communication participative (concertation).
- Le cadre juridique de l'utilisation des moyens de communication.
- La méthodologie d'élaboration d'une stratégie de communication digitale : objectifs, publics cibles, actions à mettre en œuvre.

Prendre la parole avec aisance et convaincre son auditoire

OBJECTIF

Concevoir et structurer ses interventions orales afin de renforcer l'adhésion de l'auditoire, préparer ses arguments et sa stratégie. Savoir faire face aux questions délicates, improviser, garder la maîtrise de soi en cas de déstabilisation.



CONTENU

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux.

INTERVENANT

Consultant-formateur.

DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

DATES

À déterminer

- La préparation de sa présentation : éléments contextuels, objectif et messages clés à transmettre, plan d'intervention, anticiper les questions et les réactions.
- Le choix de la forme de son intervention : réunion publique d'information, animation de réunion, discours, outils et supports d'intervention.
- Le déroulement de la présentation : l'attitude, la position, le mouvement par rapport à la caméra, la réponse aux questions pièges et embarrassantes, la gestion du stress, l'impact du langage verbal et non-verbal, résumer et conclure.
- Mises en situation et jeux de rôle.

Formation en petits groupes permettant les mises en situation

L'ATD 31 au service de ses adhérents

L'Agence Technique Départementale de la Haute-Garonne, Etablissement Public Départemental est agréée par le Ministre de l'Intérieur en qualité d'organisme de formation des élus locaux. A ce titre, elle est habilitée à dispenser de la formation à tout élu local, y compris de collectivités non adhérentes à l'ATD. Elle apporte en outre aux communes et EPCI qui sont adhérents, conseil et assistance dans les domaines juridique, financier, urbanisme et planification, informatique et information des élus.

COMMENT SAISIR L'ATD ?

Le règlement intérieur de l'ATD précise les modalités de saisine de l'établissement :

- ▷ Seuls les maires, les présidents des EPCI adhérents et les conseillers départementaux ainsi qu'éventuellement les adjoints et les conseillers municipaux disposant d'une délégation, peuvent saisir l'ATD pour obtenir une aide, un conseil ou une assistance.
- ▷ La demande doit être adressée par courrier, par télécopie ou par courrier électronique à partir du formulaire téléchargeable sur le site Internet www.atd31.fr ou encore sur papier libre.

La demande adressée à Monsieur le Président de l'ATD, est signée par le

maire ou le président, et porte le cachet de la collectivité.

L'INFORMATION DES ADHÉRENTS

- L'ATD répond aux demandes de renseignements documentaires par la rédaction de notes de synthèse ou la constitution de dossier de documentation aux collectivités demandeuses.
- Un bulletin d'information juridique, « ATD Actualité », est adressé chaque mois aux adhérents. Ce mensuel reprend l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle, et propose des articles de fond sur des situations concrètes liées à la gestion locale quotidienne.
- Une « Info Lettre » est également diffusée par courrier électronique deux fois par mois. Elle traite des sujets d'actualité et aborde ainsi les divers centres d'intérêt des élus : les délibérations à adopter, les projets de lois en lien avec l'action locale, les initiatives prises par d'autres collectivités ou les décisions de justice les plus pertinentes.
- Un périodique, « Conseil en Diagonale », consacré à chacune de ses parutions à un thème différent, est adressé également aux collectivités





adhérentes. Parmi les thèmes parus, on citera le fonctionnement du conseil municipal, le statut de l' élu, les élections municipales et communautaires, ainsi que la création et la gestion d'un site internet.

- Le site Internet de l'ATD www.atd31.fr est à la disposition des élus. Une partie accessible à tous, présente diverses informations : jurisprudence, revue de presse, questions parlementaires, conseils juridiques...
- La base de données documentaire du site est consultable à partir d'un mot de passe attribué à chacune des collectivités adhérentes. Si vous avez perdu votre code, l'ATD peut vous le redonner sur demande écrite. Cette partie du site, permet à partir d'un écran de recherche de

retrouver l'information relative à un thème donné. De nombreux modèles d'actes sont également classés dans cette base.

LA FORMATION DES ÉLUS

L'ATD propose une offre de formation annuelle, adressée au siège de chaque collectivité adhérente et présentée lors des assemblées générales. Le détail des stages est accessible sur le site internet de l'ATD www.atd31.fr (rubrique « Former les élus). L'inscription s'effectue à partir d'un bulletin d'inscription préétabli, qui doit être visé par l' élu demandeur et son exécutif, et adressé à l'ATD, Service de la Formation des élus. Une attestation de présence au stage est envoyée à chaque élu participant.



LES MODALITÉS D'ADHÉSION À L'AGENCE

Dans le cas où vous souhaiteriez que votre collectivité adhère à l'ATD, une délibération est nécessaire.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

Lydie PIERRON VIEILHOMME
Directrice adjointe chargée de la Formation des élus
et de l'Administration Générale
05.67.20.27.54

Urielle FILLIGER
Chef du service administration générale
05.67.20.27.58



NOTES

NOTES

Bulletin d'inscription

Merci de remplir un bulletin par élu stagiaire et par formation.

Ce bulletin vaut bon de commande pour les collectivités non-adhérentes à l'Agence

Contact : Service formation des élus

Tél : 05.34.45.56.49 ou 05.67.20.27.48 ou 05.67.20.27.50

• Intitulé du stage : _____

• Date : _____ Lieu : _____ Repas* Oui Non
(Pris en charge uniquement pour les formations se déroulant de 9 h à 17 h)*

• Nom de la collectivité : _____

Adhérente à l'ATD : Oui Non

Canton : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____

• Mme M. (Cocher les cases correspondantes)

Nom de l' élu stagiaire : _____ Prénom : _____

Maire Adjoint au Maire Conseiller Municipal Président d'EPCI

Conseiller Communautaire Conseiller Départemental Conseiller Régional

Année de début du premier mandat d' élu : _____

Adresse personnelle : _____

(Obligatoire pour l'envoi de la convocation et de l'attestation de stage)

Commune : _____ Code postal : _____

Téléphone personnel : _____ Courriel : _____



J'autorise l'ATD 31 à diffuser par courriel la liste des participants du stage auquel je suis inscrit et j'accepte d'être contacté par ces derniers à des fins de covoiturage : Oui Non



Ma situation nécessite un aménagement particulier et je demande à être contacté par le Service Formation des Elus : Oui Non

• Attentes du stagiaire : *(Merci de préciser vos attentes à des fins pédagogiques)*

Date et signature de l' élu local
souhaitant participer à la formation

Date et signature de l' autorité territoriale
(Cachet de la collectivité et signature obligatoire)

**Ce bulletin dûment rempli et signé est à renvoyer par courriel, fax ou courrier
au moins 5 jours avant la formation à :**

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE 31 - Service Formation des Élus
10, place Alfonse Jourdain - 31000 TOULOUSE

Téléphone : 05 34 45 56 56 – Fax : 05 34 45 56 55 – Courriel : accueil@atd31.fr – www.atd31.fr

Les informations contenues dans le bulletin, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé à l'ATD. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1977, dite « Informatique et Libertés » vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.



Bulletin d'inscription

Merci de remplir un bulletin par élu stagiaire et par formation.

Ce bulletin vaut bon de commande pour les collectivités non-adhérentes à l'Agence

Contact : Service formation des élus

Tél : 05.34.45.56.49 ou 05.67.20.27.48 ou 05.67.20.27.50

• Intitulé du stage : _____

• Date : _____ Lieu : _____ Repas* Oui Non
(Pris en charge uniquement pour les formations se déroulant de 9 h à 17 h)*

• Nom de la collectivité : _____

Adhérente à l'ATD : Oui Non

Canton : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____

• Mme M. (Cocher les cases correspondantes)

Nom de l' élu stagiaire : _____ Prénom : _____

Maire Adjoint au Maire Conseiller Municipal Président d'EPCI

Conseiller Communautaire Conseiller Départemental Conseiller Régional

Année de début du premier mandat d' élu : _____

Adresse personnelle : _____

(Obligatoire pour l'envoi de la convocation et de l'attestation de stage)

Commune : _____ Code postal : _____

Téléphone personnel : _____ Courriel : _____



J'autorise l'ATD 31 à diffuser par courriel la liste des participants du stage auquel je suis inscrit et j'accepte d'être contacté par ces derniers à des fins de covoiturage : Oui Non



Ma situation nécessite un aménagement particulier et je demande à être contacté par le Service Formation des Elus : Oui Non

• Attentes du stagiaire : *(Merci de préciser vos attentes à des fins pédagogiques)*

Date et signature de l' élu local
souhaitant participer à la formation

Date et signature de l' autorité territoriale
(Cachet de la collectivité et signature obligatoire)

**Ce bulletin dûment rempli et signé est à renvoyer par courriel, fax ou courrier
au moins 5 jours avant la formation à :**

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE 31 - Service Formation des Élus
10, place Alfonse Jourdain - 31000 TOULOUSE

Téléphone : 05 34 45 56 56 – Fax : 05 34 45 56 55 – Courriel : accueil@atd31.fr – www.atd31.fr

Les informations contenues dans le bulletin, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé à l'ATD. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1977, dite « Informatique et Libertés » vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.



Bulletin d'inscription

Merci de remplir un bulletin par élu stagiaire et par formation.

Ce bulletin vaut bon de commande pour les collectivités non-adhérentes à l'Agence

Contact : Service formation des élus

Tél : 05.34.45.56.49 ou 05.67.20.27.48 ou 05.67.20.27.50

• Intitulé du stage: _____

• Date: _____ Lieu: _____ Repas* Oui Non
(Pris en charge uniquement pour les formations se déroulant de 9 h à 17 h)*

• Nom de la collectivité: _____

Adhérente à l'ATD: Oui Non

Canton: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code postal: _____

Courriel: _____ Téléphone: _____

• Mme M. *(Cocher les cases correspondantes)*

Nom de l' élu stagiaire: _____ Prénom: _____

Maire Adjoint au Maire Conseiller Municipal Président d'EPCI

Conseiller Communautaire Conseiller Départemental Conseiller Régional

Année de début du premier mandat d' élu: _____

Adresse personnelle: _____

(Obligatoire pour l'envoi de la convocation et de l'attestation de stage)

Commune: _____ Code postal: _____

Téléphone personnel: _____ Courriel: _____



J'autorise l'ATD 31 à diffuser par courriel la liste des participants du stage auquel je suis inscrit et j'accepte d'être contacté par ces derniers à des fins de covoiturage: Oui Non



Ma situation nécessite un aménagement particulier et je demande à être contacté par le Service Formation des Elus: Oui Non

• Attentes du stagiaire: *(Merci de préciser vos attentes à des fins pédagogiques)*

Date et signature de l' élu local
souhaitant participer à la formation

Date et signature de l' autorité territoriale
(Cachet de la collectivité et signature obligatoire)

**Ce bulletin dûment rempli et signé est à renvoyer par courriel, fax ou courrier
au moins 5 jours avant la formation à :**

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE 31 - Service Formation des Élus
10, place Alfonse Jourdain - 31000 TOULOUSE

Téléphone: 05 34 45 56 56 – Fax: 05 34 45 56 55 – Courriel : accueil@atd31.fr – www.atd31.fr

Les informations contenues dans le bulletin, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé à l'ATD. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1977, dite « Informatique et Libertés » vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

